



Aide-mémoire

À l'intention des employé-es et des élèves

POLITIQUE EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT, D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

En tout temps et en tout lieu, y compris dans le cyberspace, Le Centre de musique et de danse de Val-d'Or ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de violence, qu'elle soit physique ou virtuelle.

Qui est concerné par cette politique?

Cette politique s'adresse :

- à tout le personnel du Centre de musique et de danse de Val-d'Or;
- à tous les élèves et tous les parents des élèves de niveaux primaire et secondaire;
- aux usagers, aux clients, aux locataires, aux spectateurs, aux visiteurs, aux invités et aux fournisseurs.

Le Centre de musique et de danse de Val-d'Or s'attend à ce que tous collaborent à l'application et au respect de la *Politique en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence*.

Quels sont vos rôles et responsabilités?

- Faire preuve de respect et de civisme envers les autres et contribuer à rendre le milieu de travail et d'apprentissage sain et sécuritaire, exempt de harcèlement, d'intimidation et de violence.
- Réagir et signaler toute situation, à titre de victime ou de témoin, de harcèlement, d'intimidation ou de violence.
- Collaborer à toute intervention relative à une plainte en matière de harcèlement, d'intimidation ou de violence et en respecter la confidentialité.
- Participer aux séances de formation, de sensibilisation et d'information.

À qui vous référer pour obtenir de l'information?

Le Centre de musique et de danse de Val-d'Or a mis sur pied un comité pour contrer le harcèlement et la violence. Vous pouvez consulter les membres de ce comité à titre de personnes-ressources à tout moment durant vos démarches. Vous pouvez aussi vous référer à la direction.

Liste des membres du comité pour contrer le harcèlement, l'intimidation et la violence

Noms	Coordonnées
Mme Catherine Lessard, professeure	blablarina@hotmail.com
Mme Jeanne Dumont-Limoges, représentante des élèves	Jeanne_dlimoges@live.ca
M. Vincent Crépeault, professeur	Vincent.crepeault@conservatoire.gouv.qc.ca
Mme Anne-Laure Bourdaleix-Manin, directrice	direction@cmdvd.ca

Que faire si vous vous croyez victime de harcèlement, d'intimidation ou de violence ?

Dans un premier temps, et si les conditions le permettent, il est suggéré de recourir à l'approche informelle, qui consiste à échanger avec la personne qui vous fait vivre cette situation. Cette approche peut être réalisée avec l'aide de la direction. Un membre du comité pour contrer le harcèlement peut également vous accompagner dans la réalisation de votre démarche.

S'il vous est impossible d'envisager l'approche informelle, vous pouvez déposer une plainte écrite (Voir tableau *À qui adresser une plainte ?*). Pour obtenir le formulaire de plainte, adressez-vous à un membre du comité pour contrer le harcèlement et la violence ou à la direction.

Le recours à l'un des moyens prévus à la *Politique en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence* ne vous prive pas d'avoir recours à d'autres moyens prévus par votre convention collective ou par la loi.

Avant toute démarche, il est important de savoir que :

- Les différentes interventions prévues dans la politique nécessitent votre accord pour être réalisées.
- Vous conservez en tout temps le contrôle de votre dossier et, à n'importe quel moment, vous pouvez arrêter le processus, à moins que la responsabilité légale du Centre de musique et de danse de Val-d'Or ne soit engagée.
- Les personnes impliquées dans les interventions ont le devoir de collaborer et de préserver en tout temps la confidentialité des informations.

À qui adresser une plainte ? Si la plainte implique :	Contactez :
Un élève de niveau primaire avec un élève de même niveau	La direction
Un élève de niveau primaire avec un employé du Centre de musique et de danse de Val-d'Or	La direction
Un élève de niveau collégial ou universitaire avec un élève de même niveau	La direction
Un élève de niveau collégial ou universitaire avec un employé du Centre de musique et de danse de Val-d'Or	La direction
Des employés du Centre de musique et de danse de Val-d'Or	La direction
Des fournisseurs, des locataires, des spectateurs, des partenaires ou toute autre personne qui n'est pas un employé ou un élève	La direction
La direction	La présidence du Conseil d'administration du Centre de musique et de danse de Val-d'Or.
Pour obtenir un formulaire de plainte, adressez-vous à un membre du comité pour contrer le harcèlement et la violence ou à la direction.	